

SODEXO

Société Anonyme au capital de 628 528 100 Euros
Siège Social : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux
301 940 219 R.C.S. Nanterre

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société SODEXO sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), le lundi 25 janvier 2010 à 16 h 30, au Palais des Arts et des Congrès d'Issy les Moulineaux – 25 avenue Victor Cresson – 92130 Issy les Moulineaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé ci-après :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2008-2009 – Quitus aux administrateurs
2. Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende
3. Approbation des conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce
4. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2009-2010
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

A titre extraordinaire :

6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
7. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital
8. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices
9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de Plans d'Epargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
10. Renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs

A titre ordinaire :

11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Nathalie Szabo
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Sophie Clamens
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Bellon
14. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Xavier Bellon
15. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Astrid Bellon
16. Nomination de Monsieur Alain Marcheteau en qualité d'administrateur
17. Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, soit en votant par correspondance, soit en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, seront admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est-à-dire le mercredi 20 janvier 2010, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3), soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société Générale (établissement centralisateur de l'Assemblée mandaté par Sodexo) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'Assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 20 janvier 2010, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'Assemblée.

Un avis de convocation comprenant un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission est envoyé automatiquement à tous les actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou de demande de carte d'admission ; les demandes d'envoi de formulaires, pour être honorées, devront parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 19 janvier 2010 au plus tard, à la Société Générale, Service des Assemblées (BP 81236, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03).

Les votes par correspondance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parviennent au siège de la Société ou au Service des assemblées susvisé de la Société Générale trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit le 22 janvier 2010 au plus tard.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, mais pourra néanmoins céder tout ou partie de ses actions.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire souhaitant poser des questions écrites doit les adresser au Président du Conseil d'Administration, au siège de la Société (SODEXO – Direction Juridique Groupe – 255, quai de la Bataille de Stalingrad – 92130 Issy-les-Moulineaux) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée (soit le 19 janvier 2010) ; pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Aucune demande d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour n'ayant été adressée à la Société dans les conditions prévues par les articles R.225-71 et R.225-73 du Code de commerce, l'avis de réunion incluant les projets de résolution paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 décembre 2009 vaut avis de convocation.

L'ensemble des documents et renseignements concernant cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En vous connectant sur www.sodexo.com, vous pouvez retrouver l'actualité et les performances de Sodexo au cours de l'exercice 2008/2009 sur le site web interactif dédié aux publications annuelles du Groupe (Rapport Annuel, Rapport Financier, Rapport Ressources Humaines, Rapport Diversité, Rapport Développement Durable et le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2009 comprenant notamment les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce) et suivre en direct ou en différé le déroulement de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.